



## **RÈGLEMENT OFFICIEL**

5 KM DE MENTON – MENTON SUN RACE

Course sur route – Label régional FFA

Épreuve qualificative aux Championnats de France de 5 km

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

Le 5 km de Menton – MENTON SUN RACE est organisé par l'association MENTON Marathon Athlétisme, ci-après dénommée « l'Organisation ». La course est organisée conformément aux règlements sportifs de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), aux prescriptions des autorités administratives compétentes et aux dispositions du présent règlement.

### **ARTICLE 2 – PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE**

Le 5 km de Menton est une course sur route, mesurée et conforme à la réglementation fédérale.

- Distance : 5 kilomètres
- Label : Label régional FFA
- Statut : Épreuve qualificative aux Championnats de France de 5 km

Les performances réalisées lors de cette épreuve sont officiellement reconnues par la FFA et peuvent être prises en compte pour les qualifications aux Championnats de France, sous réserve du respect des conditions réglementaires en vigueur.

### **ARTICLE 3 – PARCOURS**

Le parcours est mesuré et conforme aux normes FFA. Il emprunte des voies publiques fermées ou sécurisées pour la durée de l'épreuve. Le tracé officiel est validé par les instances compétentes et peut être consulté sur les supports de communication de l'Organisation.

### **ARTICLE 4 – LIEUX DE DÉPART ET D'ARRIVÉE**

Départ : Esplanade de Garavan – 20 Promenade de la Mer – 06500 Menton.

Le site de départ est situé à environ 100 mètres du site d'arrivée.

Arrivée : Zone d'arrivée officielle de la MENTON SUN RACE.

## **ARTICLE 5 – HORAIRES**

- Départ de la course : dimanche à 10h00
- Remise des prix : dimanche à 11h00

Tout concurrent se présentant après l'horaire officiel de départ ne sera pas autorisé à prendre part à l'épreuve.

## **ARTICLE 6 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La course est ouverte aux coureurs remplissant les conditions d'âge définies par la réglementation FFA en vigueur.

Chaque participant devra obligatoirement fournir lors de l'inscription :

- une licence sportive FFA valide autorisant la compétition, ou
- un Parcours de Prévention Santé (PPS) conforme, réalisé dans un délai maximum de trois (3) mois précédant la date de la course.

Le PPS ou la licence constitue un élément indispensable à l'inscription et à la participation.

## **ARTICLE 7 – INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT**

Les inscriptions s'effectuent via les plateformes officielles de l'Organisation.

Tarifs d'inscription :

- 17 € pour les 300 premiers dossards
- 22 € du 301<sup>e</sup> au 600<sup>e</sup> dossard
- 30 € en cas d'inscription sur place

Les inscriptions sont personnelles, fermes, définitives et non remboursables, quelle qu'en soit la raison.

## **ARTICLE 8 – RETRAIT DES DOSSARDS**

Le retrait des dossards s'effectue sur présentation d'une pièce d'identité officielle ainsi que de la licence ou du PPS.

Horaires de retrait :

- Samedi : de 10h à 19h30
- Dimanche : de 06h30 à 9h40

Aucun dossard ne sera remis sans présentation des documents obligatoires.

## **ARTICLE 9 – DOSSARDS**

Le dossard est strictement personnel et doit être porté de manière visible sur la poitrine pendant toute la durée de la course.

Toute cession, modification ou absence de dossard entraînera la disqualification immédiate du concurrent.

## **ARTICLE 10 – CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES**

Les classements sont établis conformément à la réglementation FFA.

La remise des prix aura lieu le dimanche à 11h00. Seuls les coureurs présents pourront récupérer leurs récompenses.

## **ARTICLE 11 – PACK COUREUR**

L'inscription au 5 km de Menton – MENTON SUN RACE inclut la remise d'un pack coureur, identique à celui proposé sur les épreuves trail de la MENTON SUN RACE.

Le pack coureur comprend notamment :

- un T-shirt technique (42 g) en matière Infini', 100 % recyclée, aux couleurs de la MENTON SUN RACE,
- une médaille finisher personnalisée,
- un dossard personnalisé, comportant le prénom ou le surnom du participant renseigné lors de l'inscription.

Le contenu du pack coureur est non contractuel et susceptible d'évoluer sans que cela ne puisse donner lieu à réclamation.

## **ARTICLE 12 – SERVICES AUX COUREURS**

Les participants au 5 km de Menton bénéficient de l'ensemble des services aux coureurs mis en place dans le cadre de la MENTON SUN RACE, notamment :

- parking gratuit à proximité des sites de départ et d'arrivée,
- toilettes accessibles sur les zones de départ et d'arrivée,
- service de consignes pour les effets personnels,
- consignes vélos,
- buvette et bar à bière,
- ambiance musicale assurée par un DJ,
- accès au village course.

Ces services sont proposés sous réserve des capacités d'accueil et de disponibilité.

## **ARTICLE 13 – VILLAGE COURSE, ESPACES DÉTENTE ET PLAGE**

Les participants au 5 km de Menton ont accès au village course de la MENTON SUN RACE, incluant :

- des espaces détente,
- un espace enfants,
- des zones de repos à proximité de la plage,
- un accès direct à la plage, permettant aux coureurs de profiter d'un bain après la course.

L'accès à certains espaces privatifs mis gratuitement à disposition des équipes, clubs ou partenaires est soumis à une demande préalable auprès de l'Organisation via le formulaire officiel.

#### **ARTICLE 14 – ANNULATION, MODIFICATION ET REMBOURSEMENT**

Aucun remboursement ne sera effectué, quelle qu'en soit la raison, y compris en cas d'annulation totale ou partielle de l'épreuve.

Aucun changement de course ou de transfert d'inscription ne sera accepté à compter d'une semaine avant la date de l'événement, soit à partir du samedi 16/05.

#### **ARTICLE 15 – DROIT À L'IMAGE**

Par leur participation à l'événement, les coureurs autorisent expressément l'Organisation ainsi que ses partenaires et photographes officiels à utiliser, diffuser et publier les photographies, vidéos et images prises dans le cadre de la manifestation.

Ces contenus pourront être exploités sur les réseaux sociaux, supports de communication de l'événement, site internet officiel ainsi que dans la presse locale, sans limitation de durée et sans contrepartie financière.

#### **ARTICLE 16 – ASSURANCE, RESPONSABILITÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Les dispositions relatives à l'assurance, à la responsabilité des participants, à la sécurité, aux consignes et aux services annexes sont strictement identiques à celles définies dans le règlement des épreuves trail de la MENTON SUN RACE.

La participation au 5 km de Menton implique l'acceptation pleine et entière de ces dispositions.

#### **ARTICLE 17 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au 5 km de Menton – MENTON SUN RACE, épreuve labellisée FFA et qualificative aux Championnats de France, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des dispositions communes définies dans le règlement général de la MENTON SUN RACE.

Fait à Menton, pour l'Organisation :

MENTON Marathon Athlétisme

Jean Michel Fauritte – président Menton Marathon Athlétisme